



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

SH

Date de l'annonce publique de la séance:  
05.07.2012

Date de la convocation des conseillers :  
05.07.2012

point de l'ordre du jour no:  
15/B

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 13 juillet 2012

**Présents :** Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, échevins, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Hinterscheid, échevin, Maroldt, Knaff, Codello, conseillers, excusés.

## Le Conseil Communal;

**Objet: Crédit spécial : Aménagement de l'embouchure rue de Belvaux / boulevard Charles de gaulle (art.4/1212/2133/303)**

Considérant qu'il y a lieu de finaliser les travaux d'aménagement de l'embouchure rue de Belvaux / boulevard Charles de Gaulle ;

Considérant qu'il y a donc lieu d'avancer les crédits, actuellement prévus au budget de l'exercice 2013 ;

Considérant que ces travaux et fournitures doivent être exécutés à court terme ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un crédit spécial de € 95.000,00 aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2012 ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté puisque la dépense sera couverte par une économie de € 45.000,00 à l'article 4/1212/2133/109 « Réaménagement rue J.P. Michels » et une économie de € 50.000,00 à l'article 4/1212/2123/001 « Montage halle pour stockage sel de dégivrage » ;

Vu le courrier afférent de Monsieur l'ingénieur-directeur adjoint des travaux municipaux du 25 juin 2012 ;

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e à l'unanimité**

le crédit spécial au montant de € 95.000,00 pour l'aménagement de l'embouchure rue de Belvaux / boulevard Charles de Gaulle.

Le crédit sera inscrit à l'article 4/1212/2133/303 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2012.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 16.07.2012

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre, 